



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Veytaux

Séance du 4 novembre 2024

Présidence : M. Béat Grand, Président

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

- vu** le préavis No 14/2024 du 9 septembre 2024 sur les comptes 2023 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve ;
- ouï** le rapport de la Commission intercommunale chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

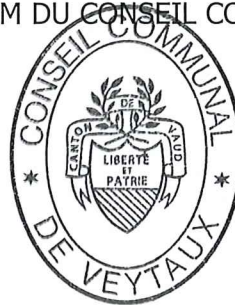
1. d'adopter les comptes 2023 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve.

Ainsi délibéré en séance du lundi 4 novembre 2024.


AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

Le Président :


B. Grand



Le Secrétaire :



D.-J. Alves de Almeida